

engins, des locomotives et autres machines pour les industries nouvelles.

Je ne saurais demander de meilleure preuve du succès obtenu par la politique nationale que le fait de la construction de nouvelles fabriques de draps et de coton et celui de l'agrandissement des fabriques existantes. Un monsieur qui était ici à la dernière session, et qui avait combattu le droit sur les lainages communs, est allé ensuite en Angleterre et en a rapporté des machines qui y servaient auparavant, pour une fabrique de drap construite à Montréal, et dans laquelle il employait cent personnes, trois mois après le changement de tarif. Un atelier de confection d'habits, à Montréal, emploie présentement 900 ouvriers. Passez en revue les manufactures l'une après l'autre, et vous trouverez le nombre des ouvriers augmenté et l'ouvrage abondant.

Ces messieurs de la gauche disent que ce sont d'immenses monopoles qui absorbent injustement les pauvres gains du peuple. J'ai en mains des états fournis par les fabricants eux-mêmes, et qui montrent que le prix des cotonnades, blanchies et non blanchies, était, le 21 février, dans tout le pays, aussi bas qu'à Boston, plus la différence de l'impôt que l'on épargnait. J'ai demandé aux fabricants et obtenu d'eux des renseignements sûrs. Il y a une différence de moins d'un centin par livre sur le poids du coton tissé, en faveur de Boston; mais ici les fabricants donnent trois mois de crédit et un escompte de dix pour cent, tandis que dans le Massachusetts on ne donne que deux mois et cinq pour cent d'escompte, ce qui égalise à peu près les prix dans les deux pays.

Relativement aux lainages, prenant les prix de la laine de 1873 à l'année courante, voyons les profits sur la fabrication d'une livre de laine : en 1872, 52c.; en 1873, 42c.; en 1874, 43c.; en 1875, 47c.; en 1876, 48c.; en 1877, 46½c.; en 1878, 41½c.; et en 1879, 30c.; c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1879. Voici, maintenant, quel est l'état pour le commencement de 1880. La différence entre le prix de la laine, par livre et le prix de 12½ onces d'étoffe par verge : en 1870, 55c.; 1871, 35c.; en 1872, 40c.; en 1873, 45c.; en 1874, 40c.; en 1875, 40c.; 1876, 40c.; en 1877, 35c.; en 1878, 30c.; en 1879, 30c.; en 1880, 35c. Le droit était de 15 pour cent dans les premières années et de

17½ dans les dernières; mais ces marchandises se vendent à présent avec plus de profit pour les fabriques de drap qu'auparavant.

J'ai un état relatif aux couvertes grises et blanches, et cet état montre que les profits par livre sont augmentés dans la même proportion. Je conversais, il y a quelques jours, avec un monsieur qui fait de fortes affaires dans cette branche, et il me disait que; à venir jusqu'à la récente augmentation dans le prix de la laine, le coût des couvertes de Cornwall, nonobstant l'élévation du droit, n'a pas augmenté. Lorsque le prix de la laine s'éleva de 22c. à 35c. par livre, les fabricants de cotonnades et de lainages durent augmenter leurs prix dans la même mesure. Il en résulte que le consommateur paye les cotonnades et les draps fabriqués en Canada à meilleur marché que si l'ancien tarif était encore en opération.

Nous arrivons maintenant au prix du sucre. Mon honorable ami et voisin (M. White) a fait quelques exposés très complets et très clairs. Il a parlé du nombre des ouvriers employés dans les raffineries, et de l'augmentation de l'ouvrage dans cette branche, non-seulement pour ce qui concerne le raffinage même, mais encore dans la fabrication des batils, le transport, etc.

Un point important a été laissé de côté par les honorables messieurs de l'opposition. Sous l'ancien tarif, le sucre au-dessus du numéro 13 payait un centin par livre et 25 pour cent de droit. Or, qu'avons-nous fait en réajustant le tarif, l'an dernier? Nous avons décidé que tous les sucres, du numéro 14, et au-dessous, jusqu'au numéro 9, payeraient 2½ par livre et 25 pour cent. Cette qualité de sucre, dont je tiens un échantillon dans mes mains, est un excellent sucre d'épicerie, qui pourrait figurer sur n'importe quelle table. Un sucre de première qualité très recherché, se vend, aujourd'hui, ½ centin par livre de moins que sous le tarif des honorables messieurs de la gauche. Le droit spécifique sur ce sucre est de ¼ centin par livre de moins, et s'il est importé directement au Canada, le droit de 25 pour cent dont il est chargé ne s'étend pas au coût des boîtes et autres frais, mais seulement au prix primitif, qui détermine le prix aujourd'hui pour le consommateur, ½ centin de moins par livre